



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Délibération n°2024/009/02/22

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNAL 2024

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	12
- Votants :	12

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 15 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Eunice MASSOUTIÉ, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Etait représenté : Néant.

Etaient absents : Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Saadia OUMOUZOUNE est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	12
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 181 896,74 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	88 233.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	93 663.39 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	181 896.74 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-110 827.04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	235 122.17 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 181 896.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	181 896.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 276 512.03 € ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement telle que présentée ci-dessus.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 22 février 2024
Transmis en préfecture le 23 février 2024
Publié sur le site le 23 février 2024